

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION *RÉNOVILLAGE* DES AIDES SONT TOUJOURS DISPONIBLES

Amqui, le 9 juin 2010. La MRC de La Matapédia désire annoncer que des aides sont toujours disponibles dans le cadre du programme d'aide à la rénovation *RénoVillage*.

Ce programme a effectivement été reconduit pour une 13^e année avec une enveloppe budgétaire de 400 000 \$ pour la MRC de La Matapédia. Celle-ci compte réaliser plus d'une cinquantaine de projets pour des travaux estimés à près de 600 000 \$. La MRC de La Matapédia a présentement une liste d'attente qui compte moins de 25 inscriptions et elle est en campagne de recrutement de nouveaux bénéficiaires pour engager la totalité de son budget. Les grandes lignes du programme sont les suivantes :

- Le programme s'applique uniquement aux habitations occupées à titre de résidence principale par le propriétaire ;
- la valeur uniformisée de la résidence ne doit pas dépasser 75 000\$ excluant la valeur du terrain;
- pour Amqui, les propriétés ne doivent pas être desservies par le réseau d'aqueduc et d'égout ;
- il ne faut pas avoir déjà bénéficié du programme RénoVillage ;
- les revenus de l'année précédente doivent être de moins de 25 000\$ pour une personne, de moins de 28 500\$ pour 2-3 personnes et moins de 30 600\$ pour 4-5 personnes. Les revenus du ménage comprennent les revenus du propriétaire et du conjoint, plus 25% des revenus de tous les autres membres du ménage âgés de 18 ans ou plus et ne fréquentant pas à temps plein un établissement scolaire ;
- les travaux admissibles visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures en rapport avec au moins un des éléments suivants :
 - Structure
 - Fenêtres
 - Plomberie
 - Charpente
 - Chauffage
 - Puits
 - Murs extérieurs
 - Électricité
 - Installation septique
 - Toiture
 - Sécurité incendie
- Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.
- La subvention peut atteindre 90% du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 10 000\$. Le pourcentage de subvention varie selon les revenus et la taille du ménage.

Les dépliants d'information et les formulaires d'inscription sont disponibles auprès des municipalités et de la MRC de La Matapédia.